



# Conditions Générales de Vente et Règlement Intérieur – 2024

## Sommaire

<b>1 – Champs d'application</b>	<b>Page 3</b>
<b>2 – Réservation</b>	<b>Pages 3 à 5</b>
2.1 - Renseignements préalables à toute réservation 2.1.1 - Nombre de personnes 2.1.2 – La durée prévue du séjour 2.1.3 – Le type de chambre désirée 2.2 - Réservation 2.2.1 – Réservation par mail 2.2.2 – Réservation par téléphone	2.3 – Annulation – interruption du séjour - délogement 2.3.1 - Annulation 2.3.2 – Séjour écourté 2.3.3 – Délogement 2.3.4 – Prolongation
<b>3 – Le séjour</b>	<b>Pages 5 à 7</b>
3.1 - Heures d'arrivée et de départ (early check-in, late check-out) 3.2 – La chambre 3.2.1 – Les clefs 3.2.2 – Equipement 3.2.3 – L'entretien 3.2.4 – Animaux 3.2.5 – Les invités	3.3 – Prescription relatives aux pièces d'identité 3.4 – Management qualité, environnemental et sociétal 3.5 – La piscine 3.6 – Le Fare Potee 3.7 – Le Parking
<b>4 – Tarifs</b>	<b>Pages 7 à 8</b>
4.1 – La chambre familiale 4.2 – Le studio kitchenette 4.3 – Les repas (prix enfants pour le petit déjeuner)	4.4 – Les transferts 4.5 – « early check-in » et « late check-out » 4.6 – Options gratuites
<b>5 – Modalités de paiement</b>	<b>Pages 8</b>
5.1 – Délais de paiement 5.2 – Moyens de paiement	5.3 – Règlement de la taxe de séjour et des extras 5.4 – Défaut de règlement
<b>6 – Droit applicable</b>	<b>Page 9</b>
<b>7 – Responsabilité et réclamations</b>	<b>Page 9</b>
<b>8 – Identification</b>	<b>Page 9</b>

# **Préambule sur les modifications**

**Voici les modifications majeures réalisées entre les Conditions Générales de Vente Clientèle 2023 et celles de 2024 :**

**Version 0 : « PPLAGE DOC R1- 001 05 -- 2024 - Conditions Générales de Vente Clientèle »**

**- 5 – Tarifs :**

Mise à jour des tarifs chambres, repas, early check-in et late check-out.

# 1 – Champs d’application

La Pension de la plage est classée administrativement par le service du tourisme comme une chambre d’hôte classée 2 tiare

Elle est lauréate du label *Clef Verte* depuis 2016 qui est représenté localement par la Chambre de commerce. Ce qui valide une démarche de développement durable.

Elle est située sur la côte ouest de Tahiti au 1, Servitude Bernardino à Punaauia, à 15,4 kilomètres du centre de Papeete et à 10 kilomètres de l’aéroport. Elle est bord de route, coté montagne, face à l’accès public de la plus grande plage de sable blanc de Tahiti. Elle est à 600 mètres d’un complexe commercial de plus de 80 magasins et à 800 mètres du musée de Tahiti.

La Pension de la plage a mis en place un système de management qualité en 2012 selon les exigences de la norme ISO 9001 version 2008. Ce système intègre une démarche RSE et un management environnemental.

Elle propose la vente de chambres et de petits déjeuners. Elle est dotée de douze chambres meublées dont six avec coin cuisine, toutes équipées de salles d’eau individuelles. Une réception, des locaux affectés à la gestion et aux services, un bar, une salle de restauration sous un Fare Pote’e, une piscine et un jardin tropical sont les installations communes. Elle assure un service d’entretien quotidien.

La Pension de la plage peut assurer un service de transfert en le sous-traitant à des chauffeurs de taxi.

## 2 – Réservation

Nous pouvons vous accueillir à la pension de la plage :

- Du lundi au samedi : de 8h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés : de 8h00 à 12h00

Vous pouvez également nous appeler au +689 40 45 56 12 dans les mêmes tranches horaires.

En dehors de ces horaires, vous pouvez nous contacter par l’intermédiaire de notre site [www.pensiondelaplage.pf](http://www.pensiondelaplage.pf) ou [www.pensiondelaplage.com](http://www.pensiondelaplage.com) au chapitre « réserver » ou envoyer un mail à [contact@pensiondelaplage.com](mailto:contact@pensiondelaplage.com).

En cas d’urgence, vous pouvez également nous contacter au +689 89 26 27 06 et au +689 89 32 17 57. Les gérants habitant sur place, ils peuvent intervenir en dehors des horaires d’ouverture en cas de problème.

### 2.1 – Renseignements préalables à toute réservation

#### 2.1.1 – Nombre de personnes

Dès la réservation, il vous sera demandé le nombre exact de personnes prévues, leur nom, prénom et nationalité et l’âge des enfants qui occuperont le logement durant le séjour.

Si la personne ou l’entreprise qui réserve n’est pas la même que la ou les personnes qui vont séjourner, il vous sera demandé de nous communiquer ce qui est prévu d’être payé par chaque interlocuteur. Nous aurons également besoin des coordonnées de la personne ou de l’entreprise qui réserve.

### **2.1.2 – La durée prévue du séjour**

Nous vous demanderons de nous communiquer la date et l'heure d'arrivée avec la date et l'heure de départ prévue.

Si vous arrivez par avion ou bateau, le nom de la compagnie, le numéro de vol et les horaires prévus.

### **2.1.3 – Le type de chambre désiré**

Il vous sera demandé le type de chambre désiré (chambre familiale ou studio kitchenette) au regard de notre présentation de notre hébergement sur [www.pensiondelaplage.com](http://www.pensiondelaplage.com) ou de notre présentation lors des échanges de mail / fax / téléphone.

## **2.2 – Réservation**

### **2.2.1 – Réservation par mail**

La réservation devient effective quand nous vous envoyons la confirmation de réservation par mail pour donner suite à votre demande de réservation par mail. Pour garantir votre réservation, nous vous demandons vos coordonnées de carte Visa ou MasterCard (en 2 mails par sécurité).

Il est rappelé que la communication de vos coordonnées de carte bancaire pour garantir votre réservation ne permet pas le paiement des nuitées réservées mais nous autorise à débiter sur votre compte le montant de la 1<sup>re</sup> nuitée ou jusqu'au 7 premières nuitées du séjour réservé en cas de non-présentation (voir dispositions du paragraphe Annulation – interruption du séjour - délogement).

### **2.2.2 – Réservation par téléphone**

Toute réservation par téléphone doit être garantie par les coordonnées d'une carte bancaire Visa ou MasterCard.

Il est rappelé que la communication de vos coordonnées de carte bancaire pour garantir votre réservation nous autorise à débiter sur votre compte le montant de nuitée(s) du séjour réservé en cas de non-présentation (voir dispositions du paragraphe Annulation – interruption du séjour - délogement).

## **2.3 – Annulation – interruption du séjour - délogement**

### **2.3.1 – Annulation**

**Aucun frais n'est demandé pour une annulation plus de 30 jours (720 heures)** avant l'heure du check-in.

**Toute réservation annulée moins de 30 jours (720 heures) et plus de 3 jours** avant l'heure du « check-in » de 11h00 donnera lieu à une demande de facturation du prix de la première nuitée.

**Toute réservation annulée moins de 3 jours (72 heures)** avant l'heure du check-in de 11h00 et tout no show donnera lieu à une demande de facturation de tout le séjour avec un maximum de 7 nuitées.

**En cas de force majeure (le COVID en fait partie) :**

- **Toute réservation annulée moins de 30 jours (720 heures)** avant l'heure du check-in pourra donner lieu à une facturation du prix de la 1<sup>ère</sup> nuitée sous forme d'avoir avec concertation avec le Tiers.
- **À partir du moment où nous ne sommes pas avertis et où il était possible de le faire, tout No Show** donnera lieu à une demande de facturation de tout le séjour avec un maximum de 3 nuitées. Dans le cas où il n'aurait pas été possible de nous avertir, nous appliquerons le paragraphe précédent.

### **2.3.2 – Séjour écourté**

Toute demande doit nous parvenir en direct à la réception ou par mail avant le check out de 10 heures pour prendre en compte l'annulation des nuitées à venir. Les nuitées engagées sont à régler.

**La partie du séjour restant à réaliser est à régler en dédommagement** avec un maximum de 3 nuitées.

### **2.3.3 – Délogement**

En cas d'évènements exceptionnels ou cas de force majeure, la Pension de la plage se réserve la possibilité de faire héberger partiellement ou totalement la clientèle dans un hôtel de catégorie au moins équivalente sans supplément de prix. Les frais inhérents au transfert restant à la charge de l'hôtel qui ne pourra être recherché en paiement d'une quelconque indemnité.

### **2.3.4 – Prolongation**

Vous souhaitez prolonger votre séjour. Vous devez impérativement vous renseigner avant votre check out de 10 heures auprès de la réception pour connaître les disponibilités.

## **3 – Le séjour**

### **3.1 – Heures d'arrivée et de départ (*early check-in et late check-out*)**

– **Check-in** : Les chambres sont à votre disposition à partir de 11 heures.

Un service payant d'arrivée tôt dans la chambre entre 5h00 et 11h00 est possible pour 75% du prix de la chambre.

Nota : avant 5h00 du matin, ce sera un pré enregistrement facturé une nuitée complète.

– **Check-out** : Le jour du départ, la chambre devra être libérée à 10 heures.

Un service payant de départ tardif dans la chambre entre 10h00 et 22h00 est possible pour 75% du prix de la chambre.

Nota : pour les départs après 22h00 pour les vols au-delà de 00h30 le lendemain matin, une nuitée complète sera facturée.

Arrivée tardive après la fermeture de la réception à 19h00 : vous devez nous prévenir dans les meilleurs délais, au plus tard douze heures avant votre arrivée.

Arrivée tôt à la pension avant l'ouverture de la réception à 8h00 : vous devez nous prévenir dans les meilleurs délais, au plus tard douze heures avant votre arrivée et prévoir le service « arrivée tôt » dans la chambre.

## **3.2 – La chambre**

### **3.2.1 – Les clefs + présentation chambre et environnement**

Le trousseau de clefs (porte d'entrée et coffre) est sur le tableau porte-clefs. Ce tableau présente nos services principaux et les différents codes à connaître (wifi, portail).

Pour votre sécurité, il est fortement conseillé de fermer votre chambre à clef.

Une présentation de la pension, des activités possibles sur Tahiti et de la culture polynésienne est à disposition sous forme d'un film sur la télévision des chambres.

### **3.2.2 – Équipement**

Les **6 chambres familiales** et les **6 studios kitchenettes** font 24 m<sup>2</sup>. Ils sont équipés d'un meuble de rangement avec penderie, d'un brasseur d'air, d'une climatisation, d'une télévision à écran plat, d'un frigidaire, d'un coffre et d'une salle de bain avec douche, lavabo et toilettes. Chaque unité possède en plus une terrasse privée de 8 m<sup>2</sup> avec table et chaises.

Avec l'option kitchenette (studio), il y a également un bar avec de la vaisselle, un four micro-onde, une plaque à induction et un évier.

Le chauffe-eau est solaire. Si besoin, nous couplons le réseau électrique en appoint.

Derrière le bâtiment il y a des fils à linge.

### **3.2.3 – L'entretien**

Le ménage est fait tous les jours sauf dimanche et jour férié ou il est effectué sur demande. Les serviettes sont changées quand elles sont déposées par terre dans la salle de bain, ou sur demande. Les draps sont changés au plus tard au bout de 5 jours de séjour, et avant si nécessaire ou sur demande.

Les produits utilisés pour le nettoyage des chambres, pour laver le linge et pour traiter le jardin sont des produits respectueux de l'environnement (§ 3.4).

Il est interdit de fumer dans les chambres et sur la terrasse des chambres.

### **3.2.4 – Animaux**

Les animaux sont admis dans la mesure où ils sont sous l'entier contrôle de leur propriétaire et que leur présence ne nuit pas au bien être des autres clients. Ils ne doivent pas être laissés aux abords de la chambre ou même enfermés dans la chambre en l'absence de son maître qui en est civilement responsable.

Ils doivent être en bonne santé, à jour des vaccins obligatoires et non dangereux.

Nous nous réservons le droit de refuser un animal qui pourrait aller à l'encontre des bonnes règles de voisinage ou de sécurité.

### **3.2.5 – Les invités**

Le site de la pension de la plage est un domaine privé et réservé à sa clientèle.

Vous pouvez durant la journée être rejoints par des amis sur votre terrasse, comme vous pourrez également utiliser la piscine avec eux.

Le nombre d'amis devra rester cohérent avec la capacité d'accueil de votre terrasse (8 m<sup>2</sup>). Si vous devez accueillir un nombre de personnes qui nécessite l'utilisation des parties communes, vous devrez en parler préalablement à la réception pour obtenir un accord.

En aucun cas, les invités ne pourront être hébergés dans votre chambre, sauf moyennant un paiement.

De la même manière, en aucun cas la chambre ne pourra héberger vos invités à votre place sans avoir reçu un accord à la réception.

## **3.3 – Prescriptions relatives aux pièces d'identité**

Vous devez pouvoir produire une pièce d'identité à votre arrivée à la réception.

Nous avons l'obligation, en tant qu'établissement hôtelier, d'être capable d'établir l'identité de chacun de nos clients.

### 3.4 – Management qualité, environnemental et sociétal

Nous, gérants et collaborateurs de la SARL Pension de la plage, sommes dans une démarche qualité-environnement depuis notre création en 2006.

Nous décidons en 2012 d'utiliser comme support méthodologique la norme ISO 9001 version 2008 pour notre démarche qualité. Nous concrétisons ainsi notre objectif qui est l'entière satisfaction du client.

Ayant toujours été soucieux de notre impact environnemental, nous décidons en 2015 de passer des bonnes actions à un véritable management environnemental. Nous obtenons le label clef verte au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Notre projet est de nous engager dans un « tourisme durable » en suivant les principes de la Responsabilité Sociétale (RSE).



Dans un souci d'amélioration par l'échange, nous sommes aujourd'hui administrateur du club EPER (Entreprise Polynésienne Eco-Responsable) et membres depuis 2016, nous sommes également membre de Tahiti Tourisme depuis 2011. Nous sommes également membres d'associations de protection de l'environnement locales et des entrepreneurs de Punaauia.

### 3.5 – La piscine

La piscine est en libre-service et non surveillée.

Les enfants doivent être sous la responsabilité d'une personne majeure.

### 3.6 – Le Fare Pote'e

Les petits déjeuners sont servis de 6h15 à 9h00 du lundi au samedi, et de 7h15 à 9h00 le dimanche ; nous n'assurons plus les déjeuners et les dîners.

*Il n'y a pas de petit déjeuner avant 6h15 la semaine et 7h15 le dimanche.*

On y trouve un four micro-onde et un réfrigérateur à disposition.

### 3.7 – Le Parking

A l'entrée de la Pension de la plage se trouve un parking gratuit.

## 4 – Tarifs

Tous les prix sont TTC y compris la taxe de séjour par personne de plus de 12 ans.

### 4.1 – La chambre familiale

Tarif par CHAMBRE selon le nombre de personne de + de 12 ans sans la taxe de séjour	Tarif Public par chambre TTC
1 personne + climatisation	13 400 XPF
2 personnes + climatisation	13 900 XPF
3 personnes + climatisation	14 900 XPF
4 personnes + climatisation	15 900 XPF

### 4.2 – Le studio kitchenette

Tarif par STUDIO selon le nombre de personne de + de 12 ans sans la taxe de séjour	Tarif Public par Studio TTC
1 personne + climatisation	15 400 XPF
2 personnes + climatisation	15 900 XPF
3 personnes + climatisation	16 900 XPF

### 4.3 – Les petits déjeuners

Ils sont réalisés tous les jours et toute l'année.

TARIFS par personne	Tarif Clientèle TTC
Petit déjeuner continental	2 150 XPF

**Prix enfants pour le petit déjeuner :** *Le petit déjeuner est offert aux enfants de moins de 7 ans.* Il est ensuite au tarif normal.

### 4.4 – Les transferts

Nous n'assurons pas de transferts mais nous pouvons réserver un taxi pour vous. Il faudra régler le chauffeur directement.

### 4.5 – Le « early check-in » et le « late check-out »

Le « early check-in » (à partir de 5h00 du matin), et le « late check-out » (jusqu'à 22h00) sont facturés sur la base de 75% du prix de la chambre.

Tarif par chambre selon le nombre de personne de + de 12 ans pour un "early check-in" ou un "late departure"	Tarif Clientèle par chambre TTC
1 personne + climatisation	10 050 XPF
2 personnes + climatisation	10 425 XPF
3 personnes + climatisation	11 175 XPF
4 personnes + climatisation	11 925 XPF

Tarif par studio selon le nombre de personne de + de 12 ans pour un "early check-in" ou un "late departure"	Tarif Clientèle par Studio TTC
1 personne + climatisation	11 550 XPF
2 personnes + climatisation	11 925 XPF
3 personnes + climatisation	12 675 XPF

### 4.6 – Options gratuites

- WIFI (internet avec la fibre), le parking, la bagagerie entre deux séjours.
- Accessoires pour la chambre : lit enfant, lit bébé, prise anti-moustique, fer à repasser et planche à repasser, bouilloire, pèse-personne.
- Équipements : piscine, bibliothèque, jeux de société, palmes.

## 5 – Modalités de paiement

### 5.1 – Délais de paiement

La totalité de votre séjour doit être réglé au plus tard au moment du check-out de votre chambre.

### 5.2 – Moyens de paiement

Sont acceptés comme moyens de règlement :

- Les virements bancaires au moins trois jours avant le check-in,
- Les cartes bancaires Visa et MasterCard en vente locale ou à distance,
- Les chèques bancaires locaux sur présentation d'une pièce d'identité au même nom,
- Les espèces uniquement en XPF.

### 5.3 – Règlement de la taxe de séjour et des extras

La taxe de séjour et les extras (bar, carte SIM prépayées et recharges etc.) doivent être réglés à la réception de l'hôtel par la clientèle, avant le départ. La Pension de la plage décline toute responsabilité quant aux conséquences d'un départ retardé du fait de cet encaissement.

### 5.4 – Défaut de règlement

En cas de non-paiement à l'échéance, la Pension de la plage pourra interrompre ses Prestations sans préjudice de ses droits à indemnité. Les sommes dues à la Pension de la plage feront courir un intérêt au taux légal majoré de cinq points, outre une indemnité forfaitaire, à titre de clause pénale, de dix pour cent (10%) du prix des prestations, sans préjudice des autres droits à indemnité.

## 6 – Droit applicable

Les présentes Conditions de Vente à des Tiers sont soumises au droit de Polynésie Française.

## 7 – Responsabilité et réclamations

La responsabilité de la Pension de la plage ne pourra être engagée en cas de dégradations ou de vols d'effets personnels tant dans les chambres que dans les parties communes.

Nous ne pouvons être responsables des nuisances, résultant de cas de force majeure, venant perturber, interrompre ou empêcher le séjour.

La clientèle doit avoir souscrit une Assurance Multirisques et Responsabilité Civile auprès d'une compagnie notoirement solvable, qu'elle peut justifier sur demande. La clientèle est seule responsable de l'ensemble des biens (voitures, bagages, caméras, bijoux, argent, etc.) sous sa garde. Il lui appartient de prendre les dispositions nécessaires pour en assurer la sécurité.

## 8 – Identification

SARL Pension de la plage, Société à responsabilité limitée,

**Adresse :** Pension de la plage, PK 15,4 coté montagne – 1, Aroa Bernardino  
BP 381593 - 98703 PUNAAUIA

**Capital social :** 15 000 000 XPF - Enregistrée à Papeete

**RCS N° :** 0668 B      **Numéro Tahiti :** 767715

**Téléphone/ Fax :** +689 40 45 56 12      **Mail :** [contact@pensiondelaplage.com](mailto:contact@pensiondelaplage.com)

**Sites internet :** [www.pensiondelaplage.com](http://www.pensiondelaplage.com) – [www.pensiondelaplage.pf](http://www.pensiondelaplage.pf)

**Relevé d'Identité Bancaire** BANQUE DE POLYNESIE

Titulaire du compte : PENSION DE LA PLAGE

Domiciliation : Centre Commercial TAMANU - BP 530 - 98713 PAPEETE - TAHITI

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB
12149	06744	44001312503	92

BIC : BPOLPFTP

IBAN : FR76 1214 9067 4444 0013 1250 392